

### Grains des prairies—paiements anticipés

Les compagnies de chemins de fer ont dit qu'elles atteindraient leurs objectifs avant le 31 juillet, mais au dire du commissaire en chef, cela ne satisfaisait pas nos clients qui s'attendent de transporter leurs céréales entre février et juillet et ne sont pas contents d'obtenir leurs approvisionnements seulement à la fin de juillet, surtout quand il y a déjà des affamés au mois de mai. Il a dit aussi que depuis la pénurie générale de wagons, l'industrie des céréales n'obtient pas ce qui lui revient. Bien qu'un ministre exhorte les cultivateurs à semer plus de céréales, qu'un autre leur dise de livrer leurs récoltes au marché et que le ministre des Transports annonce la réparation et l'achat de wagons couverts supplémentaires, que des contrats soient signés en vue de la vente des céréales, aucune de ces demandes, appels ou déclarations, ne vaut quoi que ce soit pour le producteur quand il lui est impossible de livrer ces céréales.

Pourquoi le gouvernement, ou tout être raisonnable d'ailleurs, devrait-il attendre des cultivateurs qu'ils ensemencent un champ supplémentaire à la demande du ministre, quand ils sont aux prises avec les pressions et la frustration de ne pas pouvoir transporter leurs céréales jusqu'aux élévateurs? Pourquoi année après année se saignerait-il aux quatre veines en sachant que, s'il a de la chance, il fera peut-être ses frais et que, s'il n'en a pas, il y perdra? Bien entendu, le cultivateur est la force du pays et nous ne pouvons nous en passer. Pourquoi donc le gouvernement persiste-t-il à présenter une mesure législative fragmentaire qui peint tout en rose pour ceux qui ne comprennent pas les difficultés de l'agriculture, surtout quand cette situation fâcheuse ne disparaîtra pas d'elle-même? Elle ne disparaîtra pas avant que les ministres de l'Agriculture et des Transports et la Commission canadienne du blé collaborent à la création d'un programme solide et de grande portée pas seulement pour aujourd'hui, cette semaine ou le mois prochain, mais pour l'avenir.

Alors que le prix du grain est avantageux et que celui-ci devrait être acheminé, on constate un goulot d'étranglement; or, on demande aux agriculteurs d'avoir encore une récolte, sans avoir de garantie que ce prix restera stable, à moins que le gouvernement ne prenne des mesures efficaces. Nous, en tant que Canadiens et députés, devrions prendre l'initiative de créer une réserve d'alimentation mondiale, pour acheter les céréales excédentaires en cas de crises. Le Canada, ni aucun autre pays, ne devrait financer un tel projet; tous les pays devraient y souscrire. Le grain devrait être disponible durant les années de pléthore pour pouvoir compenser les périodes de disette, alors que les récoltes sont maigres. L'an dernier, il y a eu une pénurie de 5 p. 100 et voilà que nous possédons du grain que l'on ne peut acheminer mais qui devrait pouvoir l'être, puisque le prix est avantageux.

On a estimé que 5 p. 100 de la production de blé des États-Unis a déjà été perdue, à cause de la sécheresse au Texas. Alors que, en ce moment, la situation globale semble être prometteuse pour ce qui est de l'approvisionnement supplémentaire en grains, ces grains sont loin des compartiments d'entreposage. Nos espoirs sont grands et nous comptons que le gouvernement veille à ce que ces grains soient vendus, aux fins d'exportation, par la Commission canadienne du blé, que les livraisons ne soient pas retardées et que l'on ait suffisamment de réserves pour la consommation nationale.

Le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a fortement insisté auprès des agriculteurs pour qu'ils ensemencent de plus vastes superficies en grains, mais ils ne peuvent livrer les grains dont ils disposent maintenant

[M. Towers.]

et ils n'ont aucune garantie quant à la stabilité de ces prix intéressants, tant que le gouvernement ne prendra pas des mesures efficaces. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a dit que la plupart des frais de production des céréales fourragères ont augmenté, comme je l'ai dit précédemment, de 200 p. 100 à 300 p. 100. Il parcourt le pays pour dire que les agriculteurs doivent obtenir davantage d'argent pour leurs produits, si l'on veut qu'ils poursuivent leurs activités. Permettez-moi de vous dire, monsieur l'Orateur, ainsi qu'au ministre responsable de la Commission canadienne du blé, que, si l'on conserve ces programmes du ministre de l'Agriculture, les agriculteurs ne verront pas d'issue à l'augmentation de leurs frais de production.

(Sur la motion de M. Towers, le débat est ajourné.)

(La séance est suspendue à 6 heures.)

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

### LE BUDGET

#### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances) propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

—Monsieur l'Orateur, face à un avenir prometteur, le Canada doit relever aujourd'hui un grand défi.

Nous connaissons une prospérité presque sans précédent dans notre histoire. La croissance de la production, de l'emploi et du revenu réel est supérieure à celle de presque tous les autres pays industrialisés.

Cependant, nous sommes aux prises avec le fléau de l'inflation dont les causes et les effets sont mondiaux. Aucun problème ne préoccupe plus profondément les Canadiens, le gouvernement ou moi-même, en tant que ministre des Finances. Le Canada a moins souffert de l'inflation que la plupart des autres pays, mais il reste que nous pouvons et devons faire davantage pour en venir à bout et en atténuer les inconvénients.

Le défi qui se pose au Canada consiste à briser la spirale inflationniste. Il nous faut cependant y parvenir sans nuire à notre prospérité ni compromettre notre croissance. N'allons pas croire que la tâche sera facile ou de courte durée. Nous devons y consacrer bien du temps et des efforts et, tant que l'inflation ne sera pas jugulée, il faudra absolument en répartir équitablement le fardeau et protéger convenablement les plus vulnérables de nos concitoyens.

La possibilité s'offre à nous de renforcer notre économie et d'améliorer le niveau de vie de tous les Canadiens. Nous devons pour cela exploiter avec sagesse notre précieuse réserve de ressources tant matérielles qu'humaines. Mais, ce faisant, il ne faudra pas nous laisser distraire par des politiques inconsidérées et trompeuses qui seraient préjudiciables à nos intérêts nationaux à long terme.

Le budget que je présente vise trois grands objectifs. Le premier consiste à renforcer la lutte contre l'inflation en stimulant l'offre de biens et de services. Nous y parviendrons en conservant à notre économie son rythme d'expansion vigoureuse et en accroissant la capacité de production dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'indus-

trie. Le deuxième objectif est de combattre directement les prix élevés, lorsque la chose est possible. En dernier lieu, le budget vise à atténuer encore davantage les effets néfastes de la hausse des prix sur les Canadiens, surtout ceux dont le revenu est modeste.

[Français]

#### L'évolution internationale

Le problème de l'inflation a manifestement des causes mondiales. Le Compte rendu de la situation économique que j'ai déposé la semaine dernière en traite assez longuement et montre bien le rôle moteur qu'a joué la hausse accélérée des prix internationaux dans l'évolution de nos prix intérieurs. En fait, on peut attribuer l'inflation mondiale au gonflement considérable des liquidités internationales lié aux énormes déficits de la balance des paiements des États-Unis, ce qui a entraîné la chute du système monétaire instauré à Bretton Woods. Plus récemment l'expansion économique simultanée de la plupart des pays industrialisés, s'ajoutant à de mauvaises récoltes, a provoqué une flambée des prix des produits de base et des denrées alimentaires. En décembre dernier, le monde a dû en outre faire face à une réduction des approvisionnements en pétrole et à des hausses exorbitantes du prix de ce produit. Étant donné le grand nombre de pays qui voient leur balance des paiements soumise à de profondes perturbations, la communauté mondiale est menacée par le morcellement et le protectionnisme.

Ces événements constituent une menace pour tous les pays et notamment le Canada, dont l'économie dépend dans une large mesure du commerce et des investissements internationaux. Aucun pays ne saurait connaître une prospérité durable si les accords commerciaux et financiers internationaux manquent de stabilité. Il est visiblement temps de renforcer la collaboration et, pour tous les pays, de s'atteler à la reconstruction d'un système viable de paiements et d'échanges internationaux. On me permettra de souligner que le Canada a bien rempli son rôle dans le vaste effort international consacré à la poursuite de cet objectif.

Le gouvernement en est venu rapidement à la conclusion que, dans le contexte mondial de grande incertitude qui se faisait jour, il convenait d'instaurer des taux de change flottants. En fait, il y a quatre ans que le Canada a adopté cette politique. Cette solution a fait beaucoup d'adeptes ces derniers temps et semble, en cette période troublée, bien réussir à tous.

Dans le cadre de la réforme du système monétaire international, le Canada a constamment insisté pour que les efforts soient d'abord consacrés aux questions urgentes sur lesquelles on pouvait progresser. En janvier dernier, cette démarche pragmatique a recueilli l'adhésion des ministres des finances du monde entier, réunis à Rome.

Le Canada a également insisté, et continuera à le faire, pour que le Fonds monétaire international, la principale institution financière internationale, soit renforcé de façon à pouvoir contribuer davantage au maintien de l'ordre monétaire. Nous approuvons la création projetée d'un nouveau conseil du FMI composé de ministres qui se réuniraient fréquemment pour s'attaquer directement aux grandes questions financières internationales, notamment l'inflation mondiale.

En ce qui a trait aux échanges commerciaux, nous avons craint, lors de la crise de l'énergie, que certains pays prennent de leur côté des mesures restrictives pour réduire le déficit de leur balance des paiements. J'ai signalé ce danger à maintes reprises lors d'assemblées

*Le budget—L'hon. John N. Turner*

internationales. Je vois donc d'un très bon œil les efforts réalisés au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques et le travail entrepris lors de la conférence de Washington sur l'énergie, pour éviter que des pays n'adoptent la politique du «chacun pour soi». Si Dieu et la Chambre le veulent, je serai à Paris d'ici deux semaines pour offrir l'entière collaboration du Canada et nous engager à éviter d'adopter des politiques aussi destructrices.

Dans un avenir un peu plus lointain, il importe que les négociations commerciales de Tokyo aient lieu à la date prévue. Nous devons nous efforcer de supprimer les barrières commerciales injustifiées, d'améliorer les règlements du GATT régissant le commerce international et de résoudre efficacement les problèmes de la sécurité de l'approvisionnement en produits internationaux essentiels. Si nous voulons progresser dans cette voie, il est indispensable que les États-Unis adoptent les mesures législatives qui leur permettront de jouer pleinement leur rôle dans ces négociations.

Tous ces efforts internationaux sont particulièrement vitaux pour les pays défavorisés du monde. Un grand nombre de pays en voie de développement se trouvent dans une situation désespérée à cause de l'augmentation brutale du prix du pétrole. Ils ont besoin d'aide, et rapidement. Le Canada appuie les efforts déployés par le FMI en vue d'établir un nouveau régime de prêts pour aider certains pays, notamment les nations en voie de développement. Nous avons informé le Fonds que le Canada était disposé à lui prêter de l'argent à cette fin, en vertu de la loi sur la monnaie et les échanges.

Nous sommes également en train de revoir et d'améliorer notre propre programme d'aide afin de répondre à un contexte et à des besoins nouveaux. On se rappellera sans doute, monsieur l'Orateur, que, en plus des 549 millions de dollars déjà affectés à l'aide étrangère cette année, le gouvernement a annoncé récemment qu'il consacrerait 100 millions de dollars supplémentaires cette année à une aide immédiate, principalement sous forme de vivres et d'engrais.

En outre, dans ses prévisions budgétaires, le gouvernement demande au Parlement l'autorisation d'engager le Canada à contribuer à la quatrième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, filiale de la Banque mondiale spécialisée dans l'octroi de prêts à intérêt réduit, voire sans intérêt, aux pays les plus nécessiteux.

● (2010)

[Traduction]

#### L'ÉCONOMIE CANADIENNE

Les répercussions de l'évolution internationale ont été moins graves pour nous que pour d'autres. Nos perspectives économiques sont brillantes. La production, l'emploi et les revenus continuent tous leur mouvement ascendant. Je suis loin de sous-estimer le fléau de la hausse des prix mais, même dans ce domaine, nous avons été moins touchés que d'autres pays.

Nous avons une économie diversifiée, capable de produire un vaste éventail tant de produits de base que de produits finis. Contrairement à d'autres pays industrialisés, nous ne dépendons pas seulement de sources extérieures d'énergie, spécialement de pétrole. Nous formons en fait un microcosme comprenant des régions productrices et des régions consommatrices de pétrole. La force de notre fédération nous a cependant permis d'éviter des

*Le budget—L'hon. John N. Turner*

hausse brutales des prix des produits pétroliers. Celles-ci auraient perturbé le niveau de la production et de l'emploi et provoqué une recrudescence de l'inflation. L'accord que notre premier ministre (M. Trudeau) a négocié avec ses homologues des provinces le 29 mars sur le prix du pétrole, la taxe à l'exportation et la subvention aux consommateurs de l'Est a permis d'atteindre un compromis acceptable, tout en raffermissant notre unité et notre solidarité nationales. Nous avons contenu la hausse du prix du pétrole pour les consommateurs. Parallèlement, les sociétés pétrolières et les provinces où elles sont établies reçoivent d'appréciables avantages qui les inciteront à mettre en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement.

Dans mon dernier exposé budgétaire, j'avais avancé que le taux de croissance réelle de l'économie atteindrait 7 p. cent en 1973. L'opposition s'était alors moquée de cette prévision, qui selon elle péchait par excès d'optimisme. Nous avons de fait atteint 7.1 p. cent, le plus fort accroissement que nous ayons connu depuis 17 ans et le plus élevé qu'aient enregistré les pays industrialisés, le Japon mis à part. J'ai accordé la priorité à la création d'emplois permanents satisfaisants à l'intention d'une population active en expansion rapide, pour que ceux qui cherchent du travail et en ont besoin puissent en trouver. En 1973, il y avait 430,000 Canadiens employés de plus que l'année précédente. Le taux d'augmentation, 5.2 p. cent, dépasse nettement tout ce qu'on avait vu jusqu'ici au Canada et est le meilleur parmi les pays industrialisés.

Monsieur l'Orateur, je me réjouis particulièrement de ce que plus du tiers de cette progression se soit produit dans les domaines de la fabrication et de la construction. Dans le seul secteur de la fabrication, le nombre de personnes employées s'est accru de 111,000 ou de 6 p. cent, après être resté presque stationnaire pendant plusieurs années. Cette performance est attribuable en partie à la bonne fortune et dans une large mesure à l'initiative des entrepreneurs canadiens et aux efforts d'hommes et de femmes actifs au Canada. Cependant, elle résulte pour une bonne part de la saine gestion économique et de la politique budgétaire judicieuse du gouvernement.

Je me réjouis aussi du fait qu'en 1973 la situation de l'emploi se soit améliorée plus rapidement dans les provinces de l'Atlantique et au Québec que dans l'ensemble du pays. La diminution des disparités régionales—ou, si l'on préfère, la plus grande égalité des chances sur le plan économique—a été l'une des grandes priorités du gouvernement. Les mesures appliquées par mon collègue de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) portent fruit. Nous avons cependant toujours reconnu qu'un essor soutenu de l'économie dans son ensemble était une condition essentielle de la croissance des régions relativement moins prospères de la fédération.

● (2020)

L'amélioration de la production et de l'emploi au Canada au cours des premiers mois de 1974 tranche nettement avec la situation aux États-Unis. Dans ce pays, la production réelle a malheureusement baissé à un taux annuel de presque 6 p. 100 au premier trimestre. Par contre, la production canadienne de biens et de services s'est fortement accrue pendant les trois premiers mois de l'année, d'au moins 8 p. 100 à taux annuel par rapport au trimestre précédent. En outre, le nombre de nouveaux emplois a progressé de 7 p. 100 au cours de la même période. Bien des industries fonctionnent maintenant à plein rendement. De nombreux articles, dont certains pro-

duits industriels d'une importance vitale, tels que l'acier, les matériaux de construction, l'outillage agricole, les machines et les produits chimiques, se font rares.

Malgré une croissance sans précédent de notre population active, le taux du chômage a été ramené à 5.5 p. 100. Ce taux est certes plus élevé que lors de certaines périodes où l'activité économique était à son apogée; il est sans aucun doute plus fort que je ne le souhaiterais. Il reste cependant que le marché du travail est en général tendu dans tout le pays, bien des postes étant encore vacants faute de travailleurs qualifiés.

Pour l'avenir, monsieur l'Orateur, je prévois que la production réelle sera en 1974 supérieure de 5 p. 100 à celle de 1973. Espérons toujours que nous n'ayons pas à subir de grèves importantes, ni un temps inclément au pays, ni de crises à l'étranger. Comme nous n'avons aucune marge sensible à combler, nous avons pour ainsi dire atteint la limite de notre appareil de production cette année. Les investissements des entreprises constituent à l'heure actuelle l'élément le plus dynamique de la demande. Une enquête récente sur les projets d'investissements révèle que les entreprises prévoient cette année une augmentation de 19 p. 100 des immobilisations et de 28 p. 100 des investissements dans le secteur de la fabrication. Ces hausses s'ajoutent aux gains appréciables de l'an dernier. De nouveaux moyens de production sont déjà mis en œuvre pour combler les pénuries et créer de nouveaux emplois, et cela continuera à un rythme croissant d'ici la fin de l'année.

Les consommateurs accroîtront le volume de leurs achats à mesure que l'économie prendra de l'expansion. Les revenus agricoles nets, qui ont progressé de 89 p. 100 en 1973, semblent devoir connaître une autre année favorable. Les exportations augmenteront moins vite cette année à cause de la crise internationale du pétrole et du ralentissement de la croissance mondiale. Les mises en chantier ont atteint un niveau sans précédent de 269,000 l'an dernier, dépassant de loin le nombre des nouvelles familles. Jusqu'ici cette année, les mises en chantier se font à un rythme encore plus élevé, mais qui ne pourra peut-être pas se maintenir par suite de la pénurie de main-d'œuvre, de matériaux et surtout de terrains aménagés.

Je prévois qu'aux 430,000 nouveaux emplois créés en 1973 viendront s'ajouter plus de 300,000 autres emplois en 1974.

[Français]

Le problème de l'inflation

J'aborde maintenant la question de l'inflation. Nous connaissons tous les faits. L'indice du prix à la consommation s'est élevé à 7.6 p. 100 en 1973 et de 10.4 p. 100 au cours des 12 mois qui se sont terminés en mars 1974.

J'ai souligné que l'inflation était un phénomène d'origine mondiale et que la principale source de tension était la flambée des prix des produits agricoles et industriels sur les marchés internationaux, par suite d'une demande croissante conjuguée à des approvisionnements limités. Depuis le milieu de 1972, les prix internationaux des produits de base ont doublé. La hausse du prix du pétrole, qui a quadruplé, constitue l'illustration la plus spectaculaire de ce problème général. Parmi les autres produits dont le prix a plus que doublé depuis deux ans, on trouve le blé, l'orge, le maïs, le soja, le café, le cacao, le sucre, le porc, le caoutchouc, l'étain, le cuivre, le zinc et le plomb. Il y a peu de temps que le prix de ces produits a eu tendance à se stabiliser ou à baisser. Tous les pays ont été touchés, la

plupart plus que le Canada parce qu'ils étaient moins bien placés pour se protéger contre la hausse du prix du pétrole. Selon les derniers chiffres dont je dispose, durant les 12 mois se terminant en février, le coût de la vie a augmenté de 12 p. 100 dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Il a augmenté de 26 p. 100 au Japon, de 13 p. 100 en Australie, en Italie et au Royaume-Uni, de 11.5 p. 100 en France et de 10 p. 100 aux États-Unis. Au Canada, le chiffre correspondant a été de 9.6 p. 100.

Dans le cadre de notre lutte contre l'inflation, j'ai rejeté deux façons possibles de résoudre le problème. La première est la déflation de la demande au moyen de restrictions financières et monétaires rigoureuses, ce qui entraînerait le marasme et un accroissement du chômage. A mon avis, le remède serait pire que le mal.

[Traduction]

La seconde solution, recommandée par l'opposition officielle, consisterait à imposer un système général de contrôle des prix et des salaires. Cette méthode serait entièrement inefficace, vu la nature du problème inflationniste que nous avons connu et connaissons encore. Nous avons moins besoin de mesures de contrôle que d'un accroissement de l'offre. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et d'autres pays ont constaté à leurs dépens que les contrôles bouleversaient les approvisionnements. Dans ces pays, l'enthousiasme des plus chauds partisans du régime de contrôle a été refroidi par les dures réalités de l'évolution récente. Je ne prétends pas qu'un contrôle général des prix et des salaires serait un remède pire que le mal, mais je veux dire que, dans la situation actuelle, où l'inflation est due principalement à un déficit de l'offre, les mesures de contrôle ne sont d'aucune efficacité.

Les députés de l'opposition ont préconisé une variante au régime général de contrôle, en proposant des moyens de contrôle sélectifs renforcés par un double système des prix pour les produits vendus sur les marchés internationaux dont le Canada est un producteur important. Cette méthode nous permettrait de maîtriser le prix de ces produits au Canada, tout en laissant leurs prix à l'exportation libres d'atteindre les niveaux mondiaux. De toute évidence, ce système entraînerait rapidement l'épuisement des approvisionnements au Canada, à moins d'être renforcé par une série de contrôles à l'exportation. Non seulement cette façon d'agir mettrait en péril les marchés que nous nous sommes constitués au prix de grands efforts au fil des ans, mais elle inciterait également les autres pays à prendre des mesures de représailles en imposant des restrictions sur les produits importés dont nous avons besoin. Le Canada commettrait la pire folie si, dépendant comme il l'est du commerce extérieur, il entraînait le monde à appliquer pareilles mesures protectionnistes.

Monsieur l'Orateur, le gouvernement a refusé de recourir à la matraque de la déflation et à la magie illusoire des mécanismes de contrôle. Nous n'avons pas voulu, pour la population canadienne, de formules draconiennes ni de trompe-l'œil.

A mon avis, voici ce qu'il convient de faire. Il faut tout d'abord que notre économie continue d'aller de l'avant et fournisse en abondance aux Canadiens les produits et les services dont ils ont besoin. Nous devons ensuite atténuer les tensions qui s'exercent sur les prix de certains produits quand on peut le faire sans conséquences nuisibles. Il faut enfin aider tous ceux des nôtres qui sont le moins en mesure de se défendre contre les effets néfastes de l'inflation. Mon but, ce soir, est de proposer des politiques et des mesures susceptibles de définir et d'étayer cette stratégie, sous ses trois aspects.

*Le budget—L'hon. John N. Turner*

### La politique financière et monétaire

Cette stratégie doit s'élaborer dans le cadre d'une politique monétaire et financière globale. Permettez-moi d'abord de vous expliquer mon point de vue là-dessus.

D'après les prévisions que j'ai fournies tout à l'heure, la demande devrait augmenter au même rythme que notre capacité de production. Pour ce qui est de la demande globale nécessaire pour assurer l'écoulement des biens produits à plein rendement, nous sommes maintenant sur la bonne voie. Point n'est besoin d'une impulsion supplémentaire, ni d'une contraction marquée de la demande. Je suis d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada lorsqu'il dit que nous devrions maintenant modérer le taux de l'expansion monétaire à un niveau juste suffisant pour soutenir le maintien de la croissance au niveau de notre capacité matérielle. Les taux d'intérêt sont excessifs, mais nous n'arriverons à les faire baisser qu'en freinant l'inflation. Nous devons y mettre le temps. Dans l'intervalle, je compte que les banques continueront de privilégier, dans leur politique de crédit, les prêts aux petites entreprises, le financement hypothécaire destiné au logement, et les emprunteurs des régions défavorisées de notre pays.

Sur le plan financier, il importe de maintenir nos besoins de trésorerie à peu près au même niveau que l'année dernière, abstraction faite des opérations sur devises. Étant donné les programmes de prêts de l'État, il faut pour cela réduire le déficit budgétaire et le déficit calculé dans le cadre des comptes nationaux. En l'absence de nouvelles initiatives, c'est en gros ce qu'indiquent mes prévisions financières. Dans le choix des mesures proposées ce soir pour concrétiser l'importance particulière accordée dans notre budget à la lutte contre l'inflation, j'ai donc dû trouver des recettes supplémentaires pour financer les nouvelles initiatives.

### SOURCES DE RECETTES SUPPLÉMENTAIRES

Je me propose d'obtenir ces recettes de la manière qui présente le moins d'inconvénients et de les employer pour venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin. Ce faisant, il s'agit de ne pas compromettre l'orientation générale de la politique budgétaire du gouvernement. Bien sûr, on ne peut accroître les recettes sans qu'un secteur soit touché. J'ai choisi des mesures qui nous apporteront les recettes nécessaires, mais qui, à mon avis, ne contribueront pas à la hausse des prix des biens essentiels et n'entraveront pas l'expansion de l'offre.

#### Sociétés pétrolières et minières

Les recettes supplémentaires proviendront principalement des impôts des sociétés. La plus importante mesure vise le secteur pétrolier et minier.

La réforme fiscale de 1971 a instauré un nouveau régime d'imposition à l'égard de ces industries. Depuis, des changements profonds dans le monde et au Canada ont modifié leur situation. Dans le secteur du pétrole, par exemple, inutile de rappeler la hausse vertigineuse des prix qui s'est produite au cours de la dernière année et les énormes bénéfices que l'on a pu en tirer. Les gouvernements du monde entier ont réagi en réexaminant leur politique fiscale et en établissant un nouvel équilibre compatible avec cette situation nouvelle. Le secteur minier a lui aussi connu des hausses de prix importantes, bien que moins spectaculaires, à cause des pénuries et des anticipations inflationnistes. Là aussi, une révision de la fiscalité s'impose.

*Le budget—L'hon. John N. Turner*

● (2030)

Au Canada, les provinces ont modifié les redevances, les impôts miniers et autres dispositions de façon à en retirer ce qu'elles considèrent comme leur juste part, dans l'intérêt de leurs habitants. Cependant, une ressource provinciale est aussi une ressource nationale, et le gouvernement fédéral se doit de veiller à ce que tous les Canadiens en bénéficient dans une proportion convenable. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a dû réévaluer sa politique fiscale d'ensemble à l'égard de ce secteur-clé de l'économie, sans perdre de vue les objectifs suivants.

Premièrement, il est essentiel que ce secteur assume une part raisonnable de l'impôt sur les bénéfices, par rapport à celle des autres secteurs de l'économie. Deuxièmement, il faut absolument que tous les Canadiens retirent une juste part des recettes sensiblement accrues qui résultent de l'accroissement de la valeur de ces ressources dans le monde. Troisièmement, le gouvernement fédéral doit reconnaître la situation spéciale des provinces en ce qui concerne les impôts et les droits qui frappent ces ressources sur leurs territoires. Quatrièmement, le gouvernement fédéral doit faire en sorte que les redevances et les impôts miniers payés aux provinces, ainsi que les autres dispositions ayant des répercussions analogues, n'entament pas plus que de raison l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Enfin, l'ensemble de la politique fiscale canadienne doit tenir compte de la situation de ces industries du point de vue de la concurrence internationale et des ressources financières dont elles ont besoin pour assurer la production nécessaire dans les années à venir.

À la lumière de toutes ces considérations, voici ce que je propose comme nouveau régime fiscal dans le cas de ces industries.

Premièrement, je propose de porter à 50 p. cent le taux de base de l'impôt des sociétés applicable aux bénéficiers de production tirés des produits miniers, du pétrole et du gaz. Vu la réduction progressive du taux d'imposition des sociétés en vertu du barème de la réforme fiscale, il s'en suivra une augmentation d'impôt de 2 points de pourcentage pour le reste de l'année 1974, de 3 points en 1975 et de 4 points en 1976 et par la suite. Je pense qu'un taux d'impôt de 50 p. cent pour ce genre de revenu est justifié, compte tenu de la nouvelle situation, au lieu du taux de 46 p. cent qui, autrement, serait entré en vigueur en 1976.

En second lieu, je propose que les sommes payées aux autorités provinciales à l'égard de la production pétrolière ou minière ne soient plus déductibles dans le calcul du revenu de l'exploitant des ressources en question. D'autre part, compte tenu de la situation spéciale des provinces à l'égard des richesses naturelles, je propose la mise en vigueur immédiate d'un dégrèvement spécial d'impôt fédéral sur le revenu, en ce qui concerne le revenu de production imposable réalisé au Canada. Le dégrèvement spécial sera de 15 points dans le cas des bénéficiers de l'industrie minière et de 10 points dans le cas de ceux de l'industrie pétrolière. En ce qui concerne les bénéficiers du secteur minier, l'action conjuguée du nouveau dégrèvement et du dégrèvement provincial normal de 10 points réduira le taux fédéral de 50 à 25 p. cent. Dans le cas du secteur pétrolier, le taux sera ramené à 30 p. cent.

Au sujet du dégrèvement provincial dans le cas du revenu de l'industrie minière, des explications s'imposent. En août 1970, à l'époque où le taux de base de l'impôt des sociétés était de 50 p. cent, le ministre des Finances d'alors avait annoncé qu'à partir de 1977, le gouvernement fédéral réduirait de 15 points l'impôt des sociétés à l'égard du

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

revenu de la production minière. Il avait également signalé que à compter de 1977, les impôts provinciaux relatifs aux minéraux et les autres paiements du même genre ne seraient pas déductibles aux fins de l'impôt des sociétés. Il n'avait pas été question des redevances minières provinciales, puisque les provinces avaient alors l'habitude de compter sur les impôts frappant l'industrie minière comme source de recettes dans ce secteur.

Par la suite, la politique fiscale des provinces devait subir un bon nombre de changements importants. Les provinces ont notamment commencé à recourir à divers genres de redevances pour accroître leurs recettes. Je n'ai rien à redire à cela, mais, du fait de cette évolution, il est presque impossible d'établir une distinction réelle entre les impôts miniers et les divers genres de redevances ou de dispositions qui ont des effets semblables, lorsqu'on veut déterminer ce qui peut ou non être déduit du revenu imposable.

C'est pourquoi je propose que, en ce qui concerne l'imposition des bénéficiers de l'industrie minière, aucun paiement de ce genre fait aux provinces ne soit reconnu comme déductible aux fins de l'impôt sur les sociétés. Je précise que cette mesure influencerait non seulement sur l'impôt fédéral frappant les sociétés, mais aussi sur l'impôt provincial correspondant dans les provinces pour lesquelles nous percevons cet impôt.

Pour ce qui est du pétrole, le dégrèvement provincial supplémentaire est une disposition tout à fait nouvelle.

En outre, il est évident que les industries pétrolières et minières ont atteint au Canada une maturité suffisante; les stimulants fiscaux actuels sont donc devenus plus généreux qu'il ne le faut pour les encourager à maintenir leur expansion. Par conséquent, je propose aussi de réduire immédiatement certains des stimulants actuels. Dorénavant, l'épuisement ne pourra être déclaré que s'il est «gagné», et ce, uniquement jusqu'à concurrence d'un taux maximum annuel de 25 p. cent au lieu de 33½ p. cent du revenu de production. Les dépenses d'exploration et d'aménagement au Canada pouvaient jusqu'ici être déduites immédiatement. Celles qui seront engagées à l'avenir devront être amorties au taux de 30 p. cent appliqué à la valeur résiduelle.

L'épuisement gagné, qu'on peut à l'heure actuelle accumuler à raison de \$1 pour \$3 de dépenses d'exploration et d'aménagement admissibles, sera maintenu. Alors qu'augmentent les bénéfices des industries d'exploitation des ressources et que disparaît l'épuisement automatique, cet épuisement gagné constituera un excellent stimulant à l'exploration. Dans le même ordre d'idée, je propose de conserver la possibilité de déduire immédiatement le coût des immobilisations relatives à une nouvelle mine ou à une importante extension d'une mine existante, en raison de l'encouragement qu'elle représente pour la mise en valeur.

Je crois que ces propositions sont bien adaptées aux objectifs que nous nous sommes fixés. Dans les circonstances actuelles, elles placent le gouvernement fédéral, mandataire de l'ensemble de la population, dans une situation meilleure et assez raisonnable quant à l'imposition de ce secteur de l'économie.

J'estime que ces mesures accroîtront de \$40 millions l'impôt fédéral dû pour 1974 par l'industrie minière et de \$410 millions celui du secteur pétrolier et gazier. Pour ce qui est des huit provinces qui ont conclu avec nous des accords de perception, les montants correspondants devraient être de \$5 millions à l'égard des mines et de \$115 millions dans le cas du pétrole et du gaz. Comme l'Ontario



















